

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS,

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Régis FOLLOT, Pascal HADJUR, Michel PERSONNIER

Étaient absents :

Monsieur Bruno BARRALLON

Monsieur Elvis JEANNOT, pouvoir donné à M. Grégory AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 18h33.

1 – Délibération : Convocation du Conseil Municipal par voie électronique

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique instaure, dans son article 9, un nouveau mode par défaut de convocation des conseillers municipaux :

« Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. »

Le maire propose d'envoyer la convocation par courriel à chaque conseiller qui devra, par retour, indiquer ou non sa possible présence. Les échanges seront classés dans un dossier spécifique de l'outil de messagerie de la mairie.

Après délibération (9 voix pour et 1 contre), les conseillers municipaux approuvent la convocation par courriel aux prochains conseils municipaux.

M. Régis FOLLOT demande quant à lui qu'une confirmation lui soit également adressée par SMS.

Le maire indique être à la recherche d'un outil de convocation électronique qui permettra d'horodater et archiver les échanges.

2 – Approbation des Procès-Verbaux du Conseil

Après délibération, les Procès-Verbaux des précédentes séances, à savoir :

- 27 Mai 2020

- 18 Juin 2020
- 10 Juillet 2020
- 23 Juillet 2020

Sont approuvés à l'unanimité.

Délibération :

Le maire propose également une approbation par voie électronique des procès-verbaux selon la procédure suivante :

- Rédaction du PV par le(la) secrétaire de séance ou autre personne volontaire ;
- Diffusion du PV aux conseillers par messagerie électronique ;
- Approbation par retour du message électronique avec les remarques éventuelles ;
- Toute approbation non transmise dans les 7 jours suivant la séance du Conseil sera considérée comme acquise ;
- Publication du PV sur les différents supports : registre, site internet de la commune et tableau d'affichage.
- Les éventuelles demandes de modifications seront débattues et votées lors de la séance suivante du Conseil.

Les échanges seront classés dans un dossier spécifique de l'outil de messagerie de la mairie.

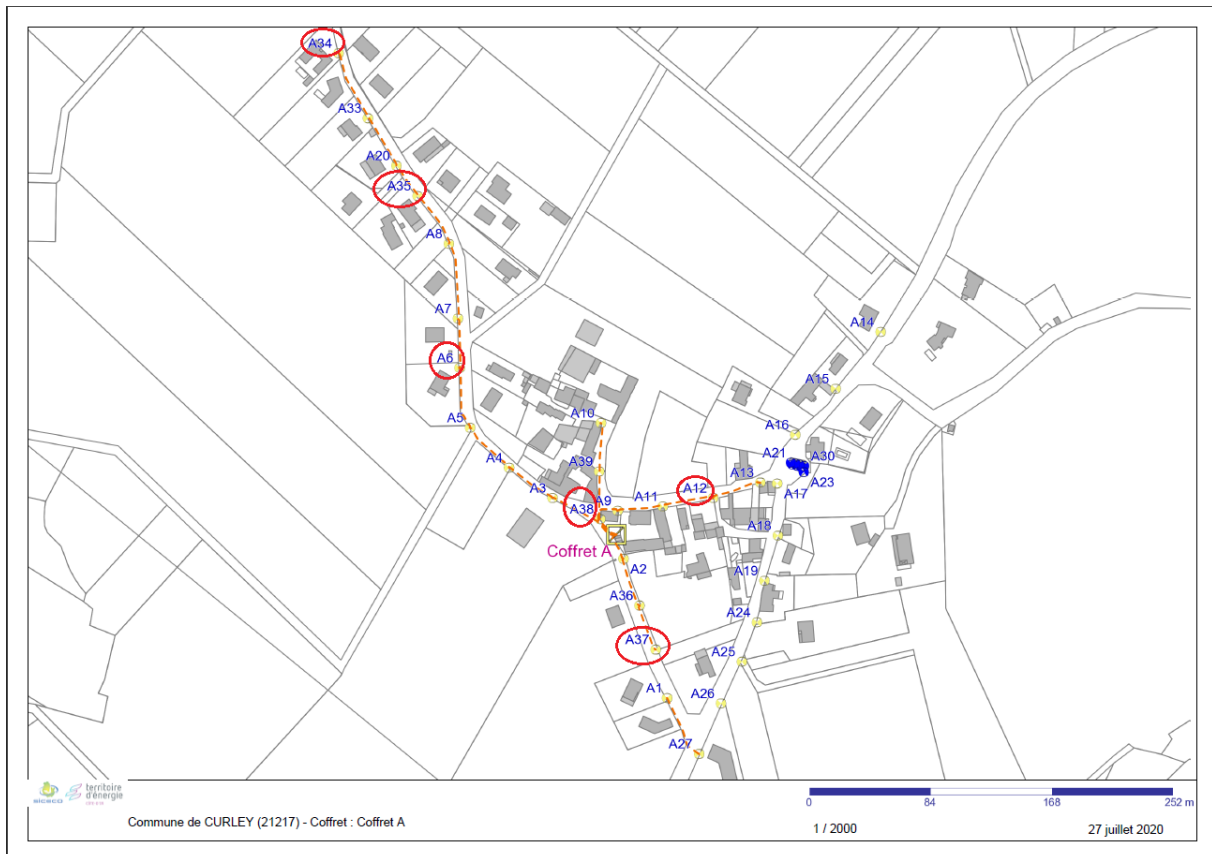
Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle méthode d'approbation et de diffusion des PV.

Le maire indique être à la recherche d'un outil de vote électronique qui permettra d'horodater et archiver les échanges. Un tel outil permettrait également de statuer sur des délibérations urgentes sans nécessité de convoquer le conseil municipal.

3 – Délibération : Installation de prises sur les lampadaires

Après délibération, le Conseil approuve avec 9 voix pour et 1 abstention le devis du SICECO pour l'installation de 6 prises sur les lampadaires pour les illuminations de fin d'année.

La localisation des prises est présentée ci-dessous :



Le montant total de cette opération s'élève à 1500,96€ HT avec une subvention du SICECO d'un montant de 600,38€, soit un reste de 900,58€ à la charge de la commune.

Ce montant sera affecté aux « Dépenses non prévues » du budget d'investissement.

4 – Délibération : Numérisation et dépôt de la carte communale sur le Géoportail

La publication de notre carte communale sur ce portail est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Après délibérations, le Conseil approuve à l'unanimité l'intervention du cabinet AUDDICE afin de réaliser cette prestation pour un montant de 600€ TTC.

Ce montant sera affecté aux « Dépenses non prévues » du budget de fonctionnement.

5 – Délibération : Réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique

La locataire du 2^{ème} étage de la mairie quitte son appartement à la fin du mois d'Octobre au plus tard. L'établissement d'un nouveau contrat de location pour un futur locataire ne pourra se faire sans ce diagnostic.

4 devis ont été présentés au Conseil.

Après délibération, l'entreprise LDI BOURGOGNE a été retenue à l'unanimité pour un montant de 340€ TTC pour avoir présenté un dossier complet et un prix raisonnable.

Ce montant sera affecté aux « Dépenses non prévues » du budget de fonctionnement.

Suite au diagnostic, certains travaux seront certainement à envisager.

6 – Délibération : Classement de notre commune en « Zone Montagne »

Notre commune ne fait aujourd'hui plus partie des ZDS (Zones Défavorisées Simples).

La Chambre d'Agriculture souhaite alors faire classer les communes des Hautes-Côtes en « Zone Montagne ».

Le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 Mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 Avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone montagne).

La zone montagne est définie comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

Cette liste de commune zone montagne sert notamment au calcul de la dotation globale de fonctionnement des communes par DGCL.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la démarche engagée par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

7 – Délibération : Formation des élus

Les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction.

N'ayant aucune information sur le contenu et le coût de ces formations, et le fait qu'aucun des conseillers ne ressent le besoin de se former, le Conseil décide de ne pas avoir recours à ces formations.

8 – Récolement des archives

Lors de chaque changement de maire et/ou de municipalité, la rédaction d'un récolement des archives annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est obligatoire.

Les Archives Départementales considèrent que ce récolement est impossible étant donné que nous n'avons pas d'historique.

Une conseillère s'est déplacée pour faire une première évaluation des documents. L'inventaire proprement dit devrait être réalisé par le « Centre de Gestion » qui déploie des archivistes professionnels qui respectent les plans d'archivages nationaux.

Le coût de cette prestation est de l'ordre de 3000 à 3500€ à répartir sur 2 exercices.

Avec 9 voix contre et 1 abstention, le Conseil rejette la prestation du Centre de Gestion dont le montant est trop élevé pour notre commune.

Les membres du Conseil sont volontaires pour réaliser un premier classement des archives.

9 – Représentation de la commune au sein des commissions de la ComCom

La communauté de commune propose aux conseillers communautaires et municipaux de siéger au sein des diverses commissions internes pour représenter la commune.

Grégory AUBERT représentera la commune au sein de la commission Développement durable, transition écologique et protection de l'environnement ainsi qu'au Service Commun ADS.

Marine THOMAS représentera la commune au sein de la commission Enfance-jeunesse, affaires sociales et solidarité ainsi qu'au Service Commun Scolaire.

Dominique BAILLEUX représentera la commune au sein de la commission Développement économique, commerce local, tourisme, emploi, insertion et économie sociale et solidaire.

10 – Réparations dans l'appartement du 2^{ème} étage de la mairie

Un état des lieux informel met en évidence un certain nombre de réparations à effectuer lors de la libération de l'appartement par sa locataire actuelle :

- Porte d'entrée qui frotte empêchant une ouverture complète (Régis FOLLOT se charge de la raboter) ;
- Traces de moisissures dans la salle de bain (il faudra nettoyer avant la nouvelle location) ;
- L'appartement est équipé de 4 radiateurs de type « grille-pain » qui sont à remplacer par des radiateurs plus performants et plus économes en énergie ;

Nous demanderons au prestataire en charge du diagnostic de performance énergétique de nous faire des recommandations quant à l'achat de ces radiateurs.

11 – Assurance personnelle des élus

Le Maire a l'obligation de s'assurer personnellement pour sa responsabilité civile dans l'exercice de ses fonctions, garanties non prises en charge par l'assurance de responsabilité générale de la commune.

Le Maire a donc souscrit un contrat auprès de la compagnie Groupama pour les garanties obligatoires (responsabilité personnelle et protection juridique). Les élus ayant reçu délégation sont également couverts par ce contrat pour les mêmes garanties.

12 – Station d'épuration

Mr Hubert POULLOT, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement à la communauté de commune, s'est rendu à Curley le 2 Septembre 2020 à la demande du Maire afin d'évaluer le fonctionnement et le potentiel de la station.

Les éléments techniques montrent que si la station reçoit une charge polluante conséquente et parfois au-delà de sa capacité nominale, les performances épuratoires et le fonctionnement donnent à ce jour satisfaction.

Compte tenu des évolutions démographiques à venir, des travaux de redimensionnement ou d'optimisation du traitement des eaux pourront être programmés à moyen terme dès lors qu'une dégradation des rejets sera observée.

Une visite sur place montre que la mise en place d'une roselière et d'un lagunage ne poseront pas de problème.

13 – Débat sur la planification des travaux

Le Maire propose un certain nombre de travaux/réalisations à prioriser et planifier sur 2020 et les exercices suivants. Toutes les autres idées sont les bienvenues.

Ces travaux seront répartis dans les différentes commissions ; toutefois, les conseillers proposent d'en réaliser certains sans pour autant faire appel à des prestataires extérieurs.

- A la belle saison, il faudra décaper et fleurir les auges du village.
- La borne incendie située en face de la mairie étant dégradée, un devis a été réalisé pour le remplacement du capot et l'installation de barrières de protection. Le devis actuel est de 945€ TTC uniquement pour la fourniture. L'ensemble du Conseil demande à avoir d'autres devis.
- Concernant la réfection du mur d'enceinte du lavoir, le Conseil a réceptionné un 1^{er} devis de l'entreprise de réinsertion « Le Sentier » s'élevant à 28 000€ dont 16 000€ de subvention. Le conseil reste en attente des autres devis afin de prendre une décision.
- Le Conseil aimerait également une réfection de l'abri bus, avec un espace clos protégé des intempéries et un banc. Nous allons demander si des subventions peuvent être accordées.
- Mise en place de poubelles sur la commune : à la suite de nombreuses incivilités, notamment au city stade, l'installation de poubelles sur la commune semble nécessaire. Mais se pose alors la problématique du ramassage. Le Maire va se rapprocher du Maire de Chambœuf afin de savoir si son employé municipal pourrait être mis à la disposition de notre commune pour gérer les poubelles, voire d'autres tâches.
- Un devis va être demandé à la société Brochot ainsi qu'à la SARP afin d'intervenir pour effectuer un nettoyage complet des canalisations d'eau pluviales qui se trouvent obstruées par des amas de feuilles et autres...

14 – Questions diverses

- Protection des données personnelles (RGPD)

La commune est dans l'obligation de nommer un « Délégué à la Protection des Données ».

Le maire a proposé à notre secrétaire de mairie, Valérie, qui a accepté, de remplir cette fonction.

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, le conseil approuve la proposition de nommer Valérie Thoret à la fonction de DPD.

- Nuisances et incivilités

Cet été, plusieurs incivilités ont été rapportées au Conseil. Sur le fait, le Maire s'est rendu au domicile des personnes concernées afin de leur faire un rappel à la loi.

D'autres nuisances sonores étant fréquemment constatées, le Maire va se rapprocher des auteurs et leur demander de prendre en considération l'aspiration des voisins à plus de tranquillité.

En cas de récurrence le Maire ainsi que ses administrés pourraient faire appel aux autorités compétentes.

La séance est levée à 20h33.